



## Légalité des mentions dans un dossier logement hlm

-----  
Par Erg

Bonjour.  
J'espère poster au bon endroit.

Ma question: Un bailleur social peut il faire figurer au dossier d un locataire de longue date des mentions d evenements survenus selon eux, sans qu il n y est de preuves autre que le témoignage d une personne.

Suite à un rendez vous physique avec un agent hlm pour des problèmes d humidité, j ai reçu une lettre recommandée du service client m accusant d agression physique. Ce que je nie fortement.

La personne n à pas consulté de médecin n y porté plainte. J ai répondu par une lettre recommandée. Peuvent ils faire figurer ce "non évènement" à notre dossier?

Merci à vous. Cordialement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Le "dossier" peut contenir toutes sortes d'informations, notamment une copie des courriers échangés.  
Ce n'est quand même pas un casier judiciaire.  
Que craignez vous ?

-----  
Par Erg

Merci pour votre réponse.

Je n aime pas l idée d être accusé de quelque chose qui n est pas arrivé, et que cette accusation puisse nous suivre tant que nous serons locataire chez eux.

-----  
Par yapasdequoi

Il y a forcément une trace par les courriers échangés. Vous ne pouvez pas les effacer !  
S'il n'y a pas de suites, et que la personne n'a pas porté plainte, vous n'avez pas de raison de vous inquiéter.

-----  
Par Erg

Je pensais à une sorte de droit d'accès aux données me concernant, surtout si celles ci sont mensongères.  
Vous avez sûrement raison, pas de quoi se faire plus de soucis que cela.

-----  
Par yapasdequoi

Vous avez le droit de demander de consulter votre dossier. Mais certainement pas d'y faire supprimer des éléments de l'historique de vos relations avec votre bailleur.

-----  
Par Erg

OK. Je vois. Merci de m'avoir accordé votre temps.